

21030 - Accompagnement des aidants naturels

**Proposition d'attribution de subventions pour
la modernisation et la professionnalisation des
services d'aide à domicile - aide aux aidants**

Rapport n° CP/2018/425

Service gestionnaire :

A220 - Délégation au Développement Social

Résumé :

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) permet, par un conventionnement au titre de la section IV de son budget, de soutenir un plan d'actions visant à améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.

Par délibération n° CP/2018/220, le Conseil Départemental a approuvé les termes du projet de convention liant le Département et la CNSA. Cet accord porte sur un programme proposé par dix opérateurs du champ de l'autonomie dont les actions contribuent à l'accompagnement des aidants naturels sur le territoire bas-rhinois. Ainsi, la CNSA s'engage à prendre en charge 80% du coût global des actions en versant directement ce soutien au Département. Les opérateurs seront financés par cette recette au moyen d'une convention à conclure avec le Département et assumeront les 20% restants.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aides à domicile et d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département et chacun des opérateurs.

1. LE PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DES AIDANTS NATURELS

Le programme d'actions a été établi dans le cadre de l'appel à projets lancé par la conférence des financeurs du Bas-Rhin en juillet 2017.

Adapté aux problématiques locales, il répond au cadre de référence posé par la CNSA tant sur les formats proposés et les thématiques abordées que sur le volet financier.

Trois axes d'intervention ont été retenus :

Axe d'intervention	Exemples d'actions	Nombre d'aidants visés
Soutien psycho-social individuel	Entretiens individuels psychologues / aidants	200
Soutien psychosocial collectif	Groupes de parole	128
Formation	Actions collectives abordant les thématiques suivantes : connaissance des pathologies liées à la dépendance, gestes de la vie quotidienne, les dispositifs de soutien	418
Total du nombre d'aidants ciblés		746

Porté par 10 opérateurs et composé de 12 actions, le coût global du programme s'élève à 158 214 € avec une participation de la CNSA à hauteur de 126 577 €.

2. LE CONVENTIONNEMENT DEPARTEMENT/ OPERATEUR

L'accord conclu par le Département et la CNSA est formalisé par une convention cadre actant le principe du versement du coût global du programme d'actions validé par la CNSA directement au Département. Le Département est ainsi positionné comme l'intermédiaire de proximité entre la CNSA et les opérateurs des territoires.

Cette convention a été approuvée par délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin le 9 juillet 2018.

Ce conventionnement cadre permet au Département de contractualiser avec chacun des opérateurs. Ces accords, dont le modèle de convention est proposé en annexe au présent rapport, permettraient aux opérateurs de démarrer leurs actions et au Département de verser la subvention correspondant au financement accordé par la CNSA.

Ce versement s'effectuerait en deux fois : un acompte à la signature de la convention puis le solde sur présentation des justificatifs de dépenses à la fin de l'action.

Les subventions se répartiraient comme suit entre les 10 opérateurs :

	Montant de la subvention accordée
ABRAPA	54 160 €
APAMAD	13 428 €
AJPA	21 936 €
Artenréél	2 969 €
Généralions Mouvements	11 320 €
Hôpital de jour Molsheim	3 008 €
EHPAD le Stift	6 270 €
Mutuelle Française Grand Est	4 480 €
Solutia	4 602 €
Résidence du Parc Lingolsheim	4 404 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aides à domicile, et d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département et chacun des opérateurs.

La Commission Thématique réunie le 26 novembre 2018 a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions suivantes, sur l'exercice 2018-2019 à :

ABRAPA , 54 160 €

APAMAD, 13 428 €

AJPA, 21 936 €

ARTENREEL, 2969 €

GENERATIONS MOUVEMENTS, 11 320 €

HOPITAL DE JOUR DE MOLSHEIM, 3 008 €

EHPAD DU STIFT , 6 270 €

MUTUELLE FRANCAISE GRAND EST , 4 480 €

SOLUTIA , 4 602 €

RESIDENCE DU PARC , 4 404 € ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention annexé en pièce jointe au présent rapport pour les exercices 2018-2019 en cours de consolidation avec les opérateurs porteurs d'actions validées par la CNSA ;

- autorise son président à le signer ;

- décide de verser une avance représentant 50% du montant maximum de la subvention pour chacun des opérateurs.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY